

1. **L'inscription** aux ateliers hebdomadaires se fait via le formulaire d'inscription en ligne et est définitivement prise en compte dès réception du paiement des frais de participation du 1<sup>er</sup> semestre.

En cas de **liste d'attente**, celle-ci est gérée selon l'ordre d'arrivée calendrier du formulaire.

Avant une inscription définitive, **2 séances d'essai** sont possibles dans la mesure des places disponibles au tarif forfaitaire de 20€ (déductible des frais complets si l'inscription est confirmée).

2. Les **frais de participation** sont, pour l'année 2023-2024 :

- Ateliers de 1h15 : 135€/semestre\*\*
- Atelier de 1h30 : 150€/Semestre\*\*
- Atelier de 2h : 170€/Semestre\*\*
- Ateliers de 2h30 : 190€/Semestre\*\*

\* + 10€ (cotisation annuelle valable par année civile)

\*\* 1<sup>er</sup> paiement à l'inscription. 2<sup>nd</sup> paiement pour le 31 janvier au plus tard.

**Le Paiement** des activités se fait sur le **compte des Ateliers Bouldegum asbl n°BE13 0013 1259 8239**.

**Communication:** "Nom et prénom du participant + Jour et heure [de l'atelier hebdo choisi]"

### **Remarque concernant les Tarifs :**

Il s'agit d'un forfait pour l'ensemble de l'année scolaire. Les séances qui coïncideraient avec des jours fériés légaux, ou qui ne seraient pas suivies pour cause d'absence du participant ne peuvent être reportées ou remboursées. Durant les périodes d'examen de l'enseignement secondaire, les séances d'atelier sont suspendues sauf si au minimum la moitié des participants peut être présents.

Si des séances complémentaires sont proposées par l'animateur pour des répétitions à l'approche des spectacles, celles-ci n'entraînent pas de paiement supplémentaire.

### **!!! Ne sont pas comprises dans ces tarifs :**

- les sorties théâtre (1/groupe pendant l'année)
- les places pour le spectacle de fin d'année

### **3. Calendrier :**

Le rythme des séances suit celui des congés scolaires.

Pour les séances du samedi : l'atelier a bien lieu le 1<sup>er</sup> samedi de la période de vacances qui commencent.

En cas de doute, il est vous loisible de consulter l'agenda présent sur notre site.

#### **Sont à prévoir :**

- Une sortie **théâtre** programmée pour chaque groupe dans le courant de l'année ;
- Une **séance inter-atelier** courant mars-avril (rencontre entre des groupes de la même tranche d'âge) ;
- D'éventuelles répétitions supplémentaires à l'approche des spectacles ;
- Festival des Ateliers : les 7, 8 et 9 juin 2024 au Centre culturel de Braine l'Alleud.

**Seules les informations communiquées par l'animateur.trice et/ou la coordinatrice sont officielles.**

4. **Si un participant ne souhaite pas poursuivre l'activité, il est tenu d'en informer directement l'animatrice ET la coordinatrice des Ateliers**, soit par téléphone, soit par mail. **Dans ce cas**, et uniquement si nous en sommes informés en temps utile, le remboursement des séances restantes pourra alors être effectué, **30€ étant retenus pour frais administratifs**.

5. **Au-delà du 31 janvier**, plus aucun remboursement ne sera effectué et **le participant s'engage à être régulièrement présent aux ateliers et à participer au spectacle de fin d'année** dont la préparation se fait dans un esprit d'équipe.
6. Afin d'assurer le bon fonctionnement des ateliers et l'intégration du participant dans le groupe, il est impératif d'être le plus régulier possible aux ateliers. Néanmoins, **en cas d'impossibilité** (maladie, sorties scolaires,...), l'absence devra être signalée **au plus tard le matin du jour d'atelier directement à l'animatrice** (les numéros seront communiqués en début d'année) **et à la coordinatrice** par mail et/ou téléphone. **Pour les participants mineurs**, l'absence doit être signalée directement **par les parents** eux-mêmes. Plus de **3 absences non justifiées** pourront entraîner l'exclusion du participant.
7. Afin de ne pas perturber le bon déroulement des séances, le participant est tenu de respecter les horaires : **l'accès à l'atelier ne sera plus permis aux retardataires**, une fois l'activité commencée **et il ne sera pas admis de quitter l'atelier avant la fin de la séance** (sauf cas de force majeure, auquel cas, les parents des enfants mineurs sont priés de prévenir et de venir les chercher dans nos locaux en se signalant à l'animateur).
8. Les participants aux ateliers sont sous la **responsabilité de l'animateur, UNIQUEMENT DURANT LES HEURES PREVUES POUR L'ATELIER**. En aucun cas sa responsabilité ou celle de l'asbl ne pourra être mise en cause en dehors de ces heures. Aucune garderie n'est assurée avant ou après les heures d'ateliers. Néanmoins, si les locaux sont ouverts, le participant peut y attendre le début de son atelier ou qu'on vienne le rechercher.  
Si un participant mineur quitte seul les locaux, les parents sont tenus d'avoir marqué leur accord dans le formulaire d'inscription.
9. **Vivre ensemble**  
Les participants sont tenus au respect des autres et des locaux.  
Il est interdit de fumer dans les locaux.  
L'usage des téléphones portables est interdit pendant la durée de l'atelier.  
Les participant.e.s sont libres de créer par exemple un groupe WhatsApp en lien avec l'atelier théâtre. Il leur est toutefois demandé d'y ajouter l'animateur.trice et/ou la coordinatrice et ce, afin de s'assurer du respect de tou.te.s.
10. Les textes des créations faites en ateliers restent la propriété intellectuelle de l'asbl. Toute utilisation en dehors de l'asbl devra préalablement recevoir l'accord du Conseil d'Administration.